



Laboratoire d'Analyse Quantitative Appliquée au Développement Sahel
(LAQADS)

Projet de recherche sur « L'Inclusion économique des jeunes
et des femmes par l'entrepreneuriat inclusif : Cas du Burkina
Faso, de la Côte-d'Ivoire et du Kenya »

DESKTOP REVIEW

L'entrepreneuriat inclusif au Burkina Faso

Equipe du LAQAD-S, Burkina Faso

Pr. Pam ZAHONOGO
Pr. Serge Auguste Balibié BAYALA
Dr Saidou Robert OUEDRAOGO
Dr Jean Pierre W. SAWADOGO
Dr METOUOLE MEDA Yirviel Janvier
Dr Kévin M. LOMPO
THIOMBIANO B. Brigitte
Marina Théodora KERE

Avril 2019

Sommaire

1. Introduction	1
2. Les fondements théoriques et empiriques de l'entrepreneuriat inclusif ...	1
2.1. Fondements théoriques de l'entrepreneuriat inclusif	1
2.2. Fondements empiriques de l'entrepreneuriat inclusif	7
3. Contexte socioéconomique du Burkina Faso.....	11
3.1. Situation démographique.....	11
3.2. Croissance économique, pauvreté et développement humain	12
3.3. La structure de l'économie burkinabè.....	14
3.4. Situation de l'emploi	17
3.5. Situation des entreprises	18
3.6. Politiques d'emploi	20
4. Analyse situationnelle de la pratique de l'entrepreneuriat inclusif au Burkina Faso	21
4.1. L'agro-industrie	22
4.2. L'énergie.....	25
4.3. Les services financiers	26
4.4. Les technologies de l'information et de la télécommunication	27
4.5. L'assainissement	28
5. Cadre institutionnel et réglementaire de l'entrepreneuriat au Burkina Faso	28
5.1. Le cadre réglementaire	28
5.2. La promotion du secteur privé	29
5.3. La promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME)	30
5.4. Les institutions d'appui à l'entrepreneuriat au Burkina Faso	30
6. Conclusion	34
Références.....	35

Liste des tableaux

Tableau 1. Répartition de la population résidente par sexe et par milieu de résidence	11
Tableau 2. Répartition de la population résidente par région administrative en 2014	12
Tableau 3. Répartition des travailleurs par branche d'activité de 2005 à 2014 (en %)	17
Tableau 4. Institutions d'appui non financier de l'entrepreneuriat au Burkina Faso	31

Liste des figures

Figure 1. Evolution de la contribution sectorielle au PIB (%)	14
Figure 2. Evolution de la contribution des branches du secteur primaire au PIB (%)	15
Figure 3. Evolution de la contribution des branches du secteur secondaire au PIB (%)	16
Figure 4. Evolution de la contribution des branches du secteur tertiaire au PIB (%)	16
Figure 5. Répartition des entreprises enregistrées à la CCI-BF par catégorie d'activité	19
Figure 6. Répartition des entreprises enregistrées à la CCI-BF par activité en 2013	19
Figure 7. Répartition des entreprises enregistrées à la CCI-BF selon l'origine du capital	20

1. Introduction

L'entrepreneuriat inclusif émerge comme une nouvelle approche avec de nombreuses promesses. D'une part, il s'agit d'une approche entrepreneuriale novatrice offrant de nouvelles opportunités d'affaires pour les entrepreneurs. D'autre part, c'est un nouveau modèle de développement proposé pour contribuer à la résolution des problèmes des populations pauvres et marginalisées dont les femmes et les jeunes. Toutefois, les connaissances sur cette approche sont encore très limitées, particulièrement au Burkina Faso. L'objectif de la présente revue documentaire est de faire l'état des lieux de l'entrepreneuriat inclusif au Burkina Faso. Le reste du document est organisé comme suit. La section 2 présente le cadre de l'étude à travers les fondements théoriques et empiriques de l'entrepreneuriat inclusif. Les sections 3, 4 et 5 concernent le cas spécifique du Burkina Faso et présentent respectivement le contexte socio-économique, les pratiques de l'entrepreneuriat inclusif ainsi que le dispositif institutionnel et réglementaire y afférent. La section 6 conclue le document avec les principaux enseignements.

2. Les fondements théoriques et empiriques de l'entrepreneuriat inclusif

L'entrepreneuriat inclusif ou l'entreprise inclusive (*inclusive business*) trouve ses fondements théoriques dans les nouvelles théories de l'entreprise qui vont au-delà de la maximisation du profit, ainsi que dans le changement de paradigme dans les théories du développement. La plupart de ces nouveaux développements théoriques sont inspirés par des innovations dans la pratique entrepreneuriale. Cette section passe en revue l'entrepreneuriat inclusif comme nouvelle approche d'entreprise et de développement, tant au plan théorique qu'empirique.

2.1. Fondements théoriques de l'entrepreneuriat inclusif

L'entrepreneuriat inclusif est une avancée dans la théorisation de l'entreprise d'une part, et dans la théorisation du développement d'autre part.

2. 1. 1. L'entrepreneuriat inclusif comme avancée dans la théorisation de l'entreprise

Il n'existe pas encore de consensus général sur la définition de l'entrepreneuriat inclusif ou l'entreprise inclusive. Le concept est relativement nouveau et continue de faire l'objet de conceptualisation, ce qui conduit à une diversité de définitions souvent controversées (voir par exemple Golja et Požega, 2012 ; Likoko et Kini, 2017).

Les premières théorisations du concept remontent à une série de publications au début des années 2000 sur l'important potentiel de marché que constituent les populations pauvres qui sont exclues des modèles commerciaux habituels (Prahalad, 2004 ; Prahalad et Hammond, 2002 ; Prahalad et Hart, 2002). Estimées à plus de 4,5 milliards de personnes, ces populations à faible revenu, communément appelées *Base de la pyramide économique (Bottom of the Pyramid - BoP)* en terme de revenu, sont les plus nombreuses au monde. L'une des raisons de leur exclusion serait la difficulté pour les entreprises conventionnelles de faire des profits avec elles. Les auteurs de ces publications soutiennent que les entreprises, notamment les multinationales, peuvent pourtant innover leurs stratégies et modèles économiques (*business models*) afin de pénétrer les marchés de BoP et y faire fortune tout en éradiquant la pauvreté.

L'innovation suggérée par ces auteurs est inclusive dans la mesure où elle permet d'inclure les pauvres dans les modèles économiques. Les stratégies en la matière consistent à faciliter l'accès au financement, susciter des aspirations pour les pauvres, créer des marchés grâce à la connexion de groupes isolés et adapter les produits aux solutions locales. Toutefois, cette forme d'inclusion a fait l'objet de critiques dont l'une des principales est le fait de considérer les pauvres essentiellement comme des clients potentiels plutôt que des producteurs (Karnani, 2007 ; Seelos et Mair, 2007). En effet, le simple fait de fournir des biens et services aux populations BoP ne garantit pas l'inclusion économique et la réduction de la pauvreté.

À la lumière de ces critiques, la conceptualisation de l'entrepreneuriat inclusif a évolué pour étendre l'inclusion des pauvres au-delà de leur considération

comme des clients. Une définition répandue dans ce sens stipule que les entreprises inclusives sont des entreprises commercialement viables, incluant de manière durable les communautés à faible revenu dans leurs chaînes de valeurs en tant que clients et consommateurs du côté de la demande, et/ou en tant que producteurs, entrepreneurs ou employés du côté de l'offre (PNUD, 2008). C'est ainsi que certains auteurs suggèrent de considérer les pauvres comme des « partenaires » engagés dans la co-crédation d'entreprises entièremnt nouvelles qui gènèrent de la valeur mutuelle, au-delà d'être consommateurs ou producteurs dans la chaîne de valeur (London, 2009). Dans le même sens, le concept de « création de valeur partagée » est souvent considéré dans la définition de l'entreprenariat inclusif. Il se réfère aux politiques et pratiques opérationnelles qui améliorent la compétitivité d'une entreprise tout en faisant progresser les conditions économiques et sociales dans les communautés où elle opère (Porter & Kramer, 2011). Toutefois, ce concept ne rejoint strictement les deux définitions précédentes que si les communautés qu'elle évoque sont constituées de pauvres.

Les définitions précédentes de l'entreprenariat inclusif sont centrées sur l'entreprise à but lucratif. Une définition plus large considère cependant que les entreprises inclusives vont des sociétés multinationales aux grandes entreprises nationales, aux coopératives, aux petites et moyennes entreprises (PME), voire aux organismes à but non lucratif qui utilisent des principes commerciaux ou des approches d'entreprises sociales pour réaliser leur mission (PNUD, 2010). Il convient cependant de préciser que les organisations à but non lucratif considérées dans cette définition des entreprises inclusives opèrent à travers des approches marchandes, ce qui est différent de la philanthropie, la charité ou la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elles ont fait l'objet d'une théorisation à travers le concept de *social business*, entreprenariat social ou entreprise sociale (Yunus et al., 2010). L'entreprenariat social est un type d'entreprenariat qui vise à changer le monde, un entreprenariat motivé par la créativité et la passion pour la résolution d'un problème. C'est un entreprenariat où l'entrepreneur ne cherche pas à se faire de l'argent, mais résout le problème avec un modèle commercial. Il est défini par sept principes fondateurs (Yunus et al., 2010):

- i) l'objectif de l'entreprise consiste à lutter contre la pauvreté ou plusieurs problèmes qui menacent les individus et la société – et non à maximiser le profit ;
- ii) l'entreprise parvient à s'autofinancer ;
- iii) les investisseurs récupèrent uniquement le montant de leur investissement ; ils ne perçoivent aucun dividende ;
- iv) quand le montant de l'investissement aura été remboursé, les profits réalisés par l'entreprise seront consacrés à son expansion et à l'optimisation de ses processus industriels ;
- v) l'entreprise est respectueuse de l'environnement ;
- vi) les employés sont payés au prix du marché mais disposent de meilleures conditions de travail ;
- vii) il se pratique dans la joie.

Il convient aussi de noter dans cette définition que l'inclusion ne se limite plus à celle des pauvres. Elle concerne tout groupe d'individus faisant face à des problèmes sociaux, comme les femmes et les jeunes qui sont les groupes les plus vulnérables en Afrique subsaharienne en termes d'employabilité, d'accès aux ressources productives et d'autonomisation économique.

2. 1. 2. L'entrepreneuriat inclusif comme moteur de développement inclusif

La littérature économique reconnaît que l'innovation est un moteur majeur du développement économique et du progrès social (Porter et van der Linde, 1995 ; Schumpeter, 1934). En tant qu'innovation, l'entrepreneuriat inclusif est aussi un important moteur de développement en général et de développement inclusif en particulier. Cette vision est partagée par Hall et al. (2012) qui explorent le potentiel de l'entrepreneuriat inclusif pour une croissance inclusive. George et al. (2012) utilisent les termes 'innovation inclusive' et 'innovation pour une croissance inclusive' de façon interchangeable pour désigner les innovations qui créent ou renforcent les opportunités d'amélioration du bien-être des pauvres.

La croissance inclusive est une approche du développement social et se réfère à la création d'emplois pour les pauvres afin d'augmenter leurs revenus, leurs

biens et autres biens sociaux et stimuler la concurrence et accroître la croissance économique (CGD, 2008 ; Abosedo et Onakoya, 2013). Elle est étroitement liée au concept de croissance pro-pauvre. Toutefois, ses indicateurs sont restrictifs, notamment la croissance du PIB par habitant et l'incidence nationale de pauvreté absolue (Gupta et al., 2015). Le concept a alors évolué dans la théorie du développement vers d'autres concepts comme la richesse inclusive, l'économie inclusive et le développement inclusif.

La richesse inclusive mesure la richesse physique, humaine et naturelle par habitant à partir de données macroéconomiques et prend en compte le capital reproductible, le capital humain, la connaissance, le capital naturel, la population, les institutions et le temps (Dasgupta et Duraiappah, 2012). Cependant, cet indicateur ne mesure pas le capital social, le bien-être psychologique, et les inégalités de répartition. L'économie inclusive comprend l'approche par les capacités qui met l'accent sur l'autonomie et la dignité des individus (Sen, 1999) ainsi que sur la qualité de la croissance en termes de durabilité et les questions d'équité en tant qu'évaluations complémentaires de la performance économique (Pouw et McGregor, 2014).

Le développement inclusif est actuellement le concept le plus large concernant la question de l'inclusion économique. Il a été utilisé pour la première fois par ADB (2007) comme une stratégie d'équité et d'autonomisation basée sur la réduction de la pauvreté, le développement du capital humain (éducation, soins de santé), le développement du capital social (prise de décision participative et communautaire), le développement de genre (santé, bien-être et participation au développement de la société pour les femmes) et la protection sociale (réduction des risques et vulnérabilités associés à l'âge, à la maladie, au handicap, aux catastrophes naturelles, aux crises économiques et aux conflits civils). Gupta et al. (2015) définissent un développement inclusif comme un développement qui inclut les personnes marginalisées, les secteurs et les pays dans les processus sociaux, politiques et économiques pour améliorer le bien-être humain, la durabilité sociale et environnementale, et l'autonomisation.

Toutes les conceptualisations de l'entrepreneuriat inclusif ont une implication pour la théorisation du développement inclusif. En dehors de l'entrepreneuriat inclusif à but lucratif dont la motivation principale est de faire du profit, et dans un second temps, d'éradiquer la pauvreté, les autres approches ont la pauvreté et les autres problèmes sociaux comme questions centrales. Certaines définitions de l'entrepreneuriat inclusif sont particulièrement orientées vers son implication pour le développement. Ainsi, l'entreprise est souvent considérée comme inclusive si elle est novatrice, efficace, crédible, adaptable, rend les produits et services sains et abordables pour les pauvres, crée des emplois et a une durabilité financière et écologique (FAO, 2015 ; Likoko et Kini, 2017). Certaines définitions incluent des thèmes relatifs au développement des compétences des pauvres (Karnani, 2007).

2. 1. 3. Définition de l'entrepreneuriat inclusif dans le cadre du présent projet

Il ressort de la littérature théorique que l'entrepreneuriat inclusif peut être à but lucratif ou à but non lucratif. Dans le premier cas, l'objectif est la recherche de profit en exploitant les opportunités au sein des pauvres et en étant bénéfique dans le même temps pour ces derniers. Dans le second cas, l'objectif est la résolution d'un problème social (pauvreté notamment), mais en utilisant des moyens générés à travers un modèle entrepreneurial, et non en se basant sur la philanthropie, la charité ou la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Pour les besoins de la présente étude, la définition suivante inspirée de l'entrepreneuriat inclusif à but lucratif est retenue: l'entreprise inclusive est celle qui, bien qu'orientée vers la recherche du profit, inclut durablement les pauvres, notamment les femmes et les jeunes dans sa chaîne de valeur en tant que clients et consommateurs du côté de la demande, et/ou en tant que producteurs, entrepreneurs, employés ou partenaires du côté de l'offre. Elle peut être une société multinationale, une grande entreprise nationale ou étrangère, ou une petite et moyenne entreprise (PME) nationale ou étrangère.

2.2. Fondements empiriques de l'entrepreneuriat inclusif

2.2. 1. Initiatives et pratiques d'entrepreneuriat inclusif dans le monde

A la suite des travaux théoriques sur le potentiel de l'entrepreneuriat inclusif, cette approche a très vite été adoptée par la communauté des entreprises à qui l'on doit même le terme « *inclusive business* » créé par le Conseil Mondial des Entreprises pour le Développement Durable (WBCSD) en 2005 (ADB, 2016). Elle a aussi été adoptée par les organisations de développement qui l'ont promue à travers diverses initiatives dont :

- l'Initiative de Développement des Marchés Inclusifs (GIM) mise en place par le PNUD qui cherche à comprendre, à permettre et à inspirer le développement de modèles d'entreprises plus inclusives dans le monde entier qui contribueront à créer de nouvelles opportunités et à améliorer la vie des pauvres ;
- l'initiative Business Call to Action (BCtA), une alliance multilatérale qui vise à accélérer les progrès vers les objectifs de développement durable (ODD) en incitant les entreprises à développer des modèles économiques inclusifs ;
- l'Initiative Africaine pour des Marchés Inclusifs (AFIM) mise en place par le PNUD afin d'engager le secteur privé à réduire la pauvreté et à accélérer les progrès vers un développement durable en soutenant la croissance économique inclusive et le développement des marchés inclusifs en Afrique subsaharienne;
- le projet de Centre d'Excellence pour les Marchés Inclusifs Africains (AIMEC) de l'Union Africaine, qui est en cours depuis 2016.

En termes de pratiques d'entrepreneuriat inclusif, des cas ont été présentés comme des illustrations de la théorie. Il s'agit par exemple de Unilever qui a drastiquement changé son modèle commercial pour toucher les pauvres en Inde et dans le monde entier avec son détergent ; de Grameen Bank qui a initié la microfinance au Bangladesh dont l'expansion à travers le monde entier constitue son plus grand succès ; ou de Grameen Danone Foods créé dans le but de lutter contre la malnutrition et la pauvreté au Bangladesh. Bien que connus comme relevant du social business (Yunus et al., 2010), les cas de

Grameen Bank et Grameen Danone Foods ressortent comme illustrations dans les travaux théoriques fondateurs sur l'entrepreneuriat inclusif (Prahalad, 2004).

D'autres cas ont été répertoriés à travers des études empiriques. Ainsi, à l'échelle mondiale, une étude du PNUD dans le cadre de l'initiative GIM présente cinquante cas d'entreprises inclusives (PNUD, 2008). Ces cas concernent des entreprises multinationales, des grandes entreprises nationales, des petites et moyennes entreprises (PME) locales, et des organisations à but non lucratif. Les entreprises identifiées opèrent dans les secteurs de l'agriculture et /ou de l'alimentation, du logement, de l'énergie, de la santé, des technologies de l'information et de la communication (TIC), des services financiers, de l'eau et assainissement, du textile, du tourisme, des déchets, et du transport. Ces cas ont inspiré des institutions financières de développement qui ont intégré le financement de l'entrepreneuriat inclusif dans leur portefeuille (ADB, 2016).

Plus récemment, Golja et Požega (2012) ont identifié 132 entreprises inclusives à travers le monde, en utilisant le site web de l'initiative GIM. La majorité d'entre elles sont présentes en Afrique subsaharienne (37 entreprises), en Amérique latine et dans les Caraïbes (28 entreprises) et en Europe de l'Est (22). En plus des organisations considérées dans le rapport du PNUD, Golja et Požega (2012) prennent en compte certaines initiatives gouvernementales. Ils indiquent aussi les différents secteurs, le rôle des pauvres dans les entreprises en tant que clients/consommateurs, producteurs/fournisseurs, entrepreneurs ou employés, ainsi que la contribution de l'entreprise aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

L'initiative BCtA a enregistré actuellement plus de 200 entreprises dans 67 pays qui s'engagent dans l'entrepreneuriat inclusif (BCtA, 2017)¹. Ce nombre qui est en augmentation était de 182 en 2016, dont des grandes entreprises multinationales (54), des PME multinationales (61), des grandes entreprises nationales (43) et des PME nationales (21) (BCtA, 2016). Leurs domaines d'activité sont les services financiers (18%), l'alimentation et les boissons

¹ Le site web de BCtA a été visité le 12/10/2017.

(15%), la santé (15%), les TIC (10%), l'énergie (9%), les produits ménagers (7%) et bien d'autres (26%).

En se focalisant sur l'Afrique subsaharienne, Monitor Group (2011) identifie 439 entreprises inclusives dans neuf pays², actives dans 14 secteurs. Ils soulignent trois modèles qu'ils considèrent comme particulièrement réussis : les agrégateurs qui collectent les produits agricoles auprès des petits producteurs pour approvisionner les grands acheteurs de la chaîne d'approvisionnement ; les entreprises qui organisent et mettent à niveau les opérations informelles de vente au détail des produits socialement bénéfiques ; et les écoles professionnelles. Toutefois, il souligne qu'il y a beaucoup d'entreprises qui arrivent difficilement à atteindre la rentabilité ou qui opèrent avec de faibles marges. Certaines initiatives, en particulier dans les services mobiles, sont très importantes, illustrant mieux que la technologie peut offrir des avantages tangibles aux personnes à faible revenu. Aussi, contrairement à des secteurs tels que l'agriculture où les progrès sont encourageants, d'autres secteurs, dont la santé, sont largement sous-développés.

Dans le cadre de l'initiative AFIM, une étude du PNUD s'est focalisée sur les entreprises inclusives et les systèmes d'appui à ces entreprises en Afrique subsaharienne (PNUD, 2013). 400 entreprises inclusives ont été dénombrées, dont 43 ont été retenues pour des études de cas détaillées. Bien qu'il y ait des réussites dans tous les secteurs, la plupart se trouvent dans l'agro-industrie, l'énergie, les services financiers et les TIC. L'étude montre aussi que les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) constituent la majorité des exemples de réussite. De plus, les pays qui présentent une croissance économique soutenue et des systèmes d'appui solides (Afrique du Sud et Kenya) abritent un nombre relativement important d'entreprises inclusives.

2.2.2. Contribution de l'entrepreneuriat inclusif au développement

Le rapport du PNUD (2008) a montré la contribution des entreprises inclusives à répondre aux besoins sociaux de base au sein des pauvres, à l'augmentation de la productivité et des revenus, et à l'autonomisation des pauvres. Les besoins sociaux de bases comprennent l'alimentation, les soins de santé,

² Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Mali, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Zambie

l'eau, l'assainissement et le logement. Au Mali, par exemple, les sociétés d'énergie rurales créées par l'entreprise Électricité de France et ses partenaires fournissent de l'électricité dans les zones rurales avec des générateurs diesel et des systèmes solaires domestiques. Cela a permis de diminuer l'utilisation des lampes à pétrole, d'améliorer la qualité de l'air intérieur et de réduire les maladies respiratoires. Aussi, ces systèmes solaires émettent 95% moins de dioxyde de carbone que les sources d'énergie traditionnelles, tandis que leurs générateurs diesel ont environ 85% moins d'émissions.

Au Mexique, Amanco commercialise des systèmes d'irrigation goutte à goutte permettant une production continue de 8 à 10 mois par an, avec pour objectif d'augmenter les rendements annuels des agriculteurs de 9 à 25 tonnes par hectare. Grâce aux entrepreneurs sociaux et aux coopératives agricoles, Amanco développe également les capacités des producteurs grâce à la formation et la facilitation de l'accès au financement. Cela devrait presque tripler les revenus des agriculteurs. En Chine, Huatai, le plus grand fabricant de papier journal, crée d'autres sources de revenus pour les agriculteurs à travers la plantation d'arbres à croissance rapide, ce qui augmente considérablement les revenus de quelque 6000 ménages ruraux. Au Kenya, K-REP Bank, une institution de microfinance, fournit des prêts aux pauvres. Ces prêts sont des sources non seulement d'investissement ou de fonds de roulement, mais aussi de confiance en soi et l'indépendance.

Certaines entreprises inclusives contribuent au développement humain sur plusieurs plans. Par exemple, Amanz'abantu répond aux besoins sociaux de base en Afrique du Sud en fournissant de l'eau potable et de l'assainissement aux populations rurales pauvres. Cela contribue à une meilleure santé et aide les pauvres à devenir plus productifs. Comme les femmes ne passent plus plusieurs heures à chercher de l'eau de la rivière et peuvent plutôt passer leur temps dans des activités productives, elles sont davantage capables d'augmenter leurs revenus. Amanz'abantu contribue également à l'autonomisation grâce à sa structure de propriété, avec des communautés historiquement défavorisées détenant une part importante de ses actions.

En plus des pratiques d'entreprises inclusives, Golja et Požega (2012) ont aussi montré la contribution de ces entreprises aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

3. Contexte socioéconomique du Burkina Faso

3. 1. Situation démographique

Selon l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD, 2016), la population du Burkina Faso est passée de 7 964 705 habitants en 1985 à 17 880 386 habitants en 2014 (Tableau 1), avec une projection de 21,5 millions d'habitants en 2020. C'est une population galopante avec une croissance annuelle moyenne de 3,1% entre 1996 et 2006 contre 2,4 % entre 1985 et 1996. Cette population est en majorité féminine (plus de 51% de femmes) et rurale (plus de 77%). Elle est également de plus en plus jeune, avec un âge moyen de 21,3 ans en 2014 contre 21,8 en 2006 ; de plus la moitié de cette population a moins de 17 ans (INSD, 2015).

Tableau 1. Répartition de la population résidente par sexe et par milieu de résidence

		1985	1996	2006	2014
Sexe	Homme	3833237	4970882	6768739	8694961
	Femme	4131468	5341727	7248523	9185425
	Femme (%)	51,87	51,80	51,71	51,37
Milieu de résidence	Urbain	1011074	1601168	3181967	4054009
	Rural	6953631	8711441	10835295	13826377
	Rural (%)	87,31	84,47	77,30	77,33
Population totale du Burkina Faso		7964705	10312609	14017262	17880386

Source : INSD (2016)

Les régions les plus peuplées sont celles du Centre (13,72%), des Hauts Bassins (10,63) et de la Boucle du Mouhoun (9,87%) (Tableau 1.2). A l'opposé, les régions des Cascades, du Sud-Ouest, du Centre-Sud et du Plateau Central sont les moins peuplées avec chacune moins de 5% de la population totale. En termes de densité de la population, la région du Centre se distingue particulièrement avec une densité exceptionnelle de 846,9 habitants/km², contre moins de 100 habitants/km² pour les douze autres régions. Les régions du Plateau Central (99,1 h/km²), le Centre-Est (97,0 habitants/km²) et celles

du Nord (81,7 habitants/km²) sont les trois régions les plus denses après celle du Centre avec des densités supérieures à 80 habitants/km². En revanche, les régions de l'Est (33,5 habitants/km²), du Sahel (34,1 habitants/km²) et des Cascades (37,7 habitants/km²) constituent les régions les moins denses avec moins de 40 habitants/km².

Tableau 2. Répartition de la population résidente par région administrative en 2014

Région de résidence	Population	% par rapport à la population totale	Densité
Boucle du Mouhoun	1 821 059	9,87	51,6
Cascades	739 497	4,01	37,7
Centre	2 532 311	13,72	846,9
Centre-Est	1 470 903	7,97	97,0
Centre-Nord	1 547 565	8,39	77,0
Centre-Ouest	1 510 975	8,19	67,5
Centre-Sud	804 709	4,36	68,4
Est	1 615 740	8,76	33,5
Hauts-Bassins	1 961 204	10,63	74,2
Nord	1 502 527	8,14	81,7
Plateau Central	875 910	4,75	99,1
Sahel	1 272 545	6,90	34,1
Sud-Ouest	795 549	4,31	46,8
Burkina Faso	18 450 494	100	

Source : INSD (2015, 2016)

3.2. Croissance économique, pauvreté et développement humain

Malgré un contexte national sécuritaire difficile et une hausse des prix internationaux du pétrole, le Burkina Faso a connu une croissance économique annuelle moyenne qui s'est stabilisée autour de 6 % en moyenne depuis 2017. Les perspectives montrent que cette croissance sera maintenue sur la période 2019-2021 (Banque mondiale, 2019). L'activité a été tirée par les services, notamment les télécommunications, les services financiers, l'organisation d'évènements internationaux comme le SIAO et le Tour du Faso, le maintien du dynamisme du secteur minier et le rebond de la production agricole.

Toutefois, le Burkina Faso est l'un des pays les moins développés du monde, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,402 et un classement de 185^e sur 188 pays en 2015 (PNUD, 2016). Cette situation résulte d'un faible développement économique et de capital humain. Le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant estimé à 248 210 F CFA en 2016 est faible (Banque Mondiale, 2017). Il en résulte une incidence de la pauvreté qui reste élevée, malgré une baisse entre 2009 et 2014, passant de 46% à 40,1% (INSD, 2016). La pauvreté sévit plus en milieu rural avec une incidence de 47,5% contre 13,7 % en milieu urbain en 2014. Les quatre régions les plus pauvres sont le Nord, la Boucle du Mouhoun, le Centre-Ouest et l'Est avec respectivement des taux de pauvreté de 70,4%, 59,7%, 51,6% et 50,1%. Les trois régions les moins pauvres sont le Centre, le Sahel et les Cascades avec des taux de pauvreté respectifs de 9,6%, 20,6% et 22,6%. On note aussi un taux élevé de sous-alimentation au niveau national d'environ 20,7% de la population en 2014 (FAO, IFAD, & WFP, 2015).

Malgré une amélioration des indicateurs, la santé demeure préoccupante. La malnutrition demeure endémique avec une prévalence de la malnutrition aiguë de 7,6 % en 2016, contre 15% en 2010 et des retards de croissance de 27 % (contre 35% en 2010). Le taux de mortalité maternelle reste élevé, même s'il a baissé de 484 pour 100 000 naissances vivantes en 1998 à 330 pour 100 000 naissances vivantes en 2015. La mortalité néonatale, a également diminué de 31 pour 1000 naissances vivantes en 2003 à 28 en 2010. La mortalité infantile est passée de 90 pour 1000 naissances vivantes en 1998, à 65 en 2010. L'espérance de vie à la naissance a été estimée à 58,6 ans en 2014 (INSD, 2016).

Dans le domaine de l'éducation, plus de 70% de la population d'au moins 7 ans n'ont aucun niveau d'instruction, 20,1% ont le niveau primaire, 8,1% le niveau secondaire et 1,1% le niveau supérieur. Le taux d'alphabétisation des jeunes qui était de 28,7% en 2010, est inférieur au taux moyen de l'Afrique subsaharienne qui est de 71%. Toutefois, le taux brut de scolarisation s'est amélioré entre 2005 et 2014 : il est passé de 57 % à 86,9% au primaire, de

20% à 44,9% au premier cycle secondaire, et de 5,6% à 14% au second cycle secondaire.

3.3. La structure de l'économie burkinabè

L'économie burkinabè est dominée par le secteur tertiaire dont la contribution au produit intérieur brut (PIB) est de 44,6% en moyenne sur la période 2005 - 2016, avec une tendance très légèrement haussière (Figure 1). Le secteur primaire a généralement été le second contributeur au PIB (25,6% en moyenne), mais son poids a une tendance baissière, passant de 29,2% en 2005 à 21,3% en 2016. Depuis 2015, sa contribution est presque identique à celle du secteur secondaire dont la tendance générale est presque stable autour de 20,2%. Ainsi, la contribution du secteur primaire baisse au profit du tertiaire. Une analyse plus détaillée par branches/sous-secteurs d'activité permet une meilleure compréhension de la structure de l'économie.

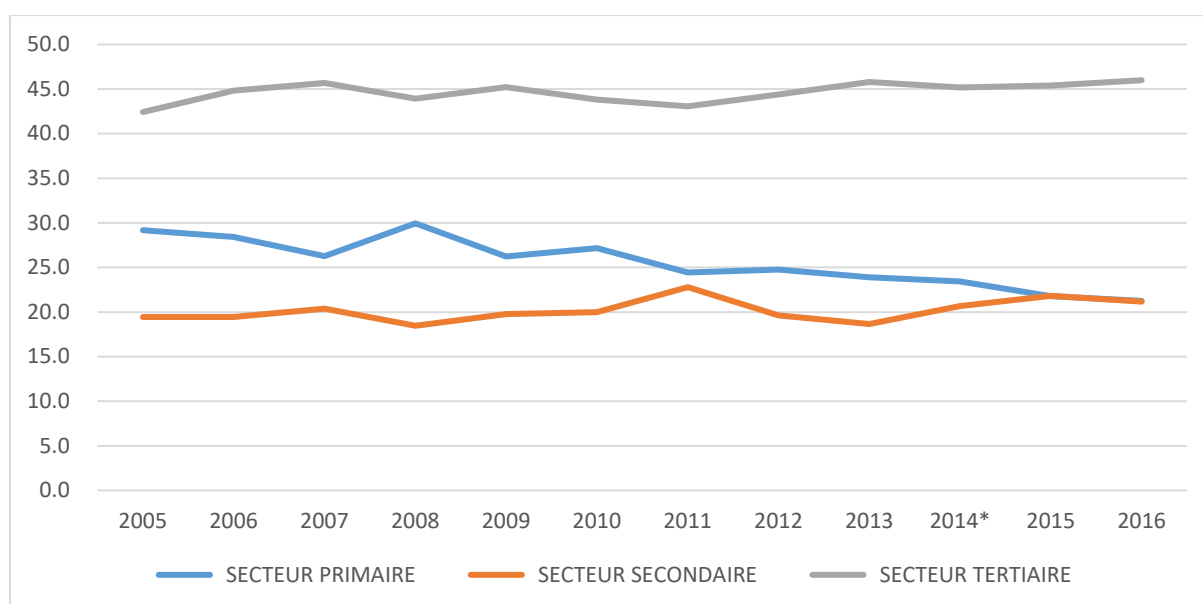


Figure 1. Evolution de la contribution sectorielle au PIB (%)

Source : Auteurs, à partir des données de l'INSD (2016, 2017)

Au niveau du secteur primaire, la première branche est l'agriculture dont la contribution moyenne au PIB a été de 13,56%, soit 10,18% pour les cultures vivrières et 3,16% pour les cultures de rente (Annexe). Elle est suivie de l'élevage (8,66%) et du sous-secteur sylviculture, pêche et chasse (2,88%). Tous ces trois sous-secteurs ont enregistré une baisse de leur contribution au PIB (Figure 2). Toutefois, la baisse du poids de l'agriculture (de 16% en 2005

à 11,35% en 2016) est essentiellement liée à la baisse de la contribution des cultures vivrières. Même si la contribution de l'agriculture de rente a baissé entre 2005 et 2011, elle a par la suite augmenté pour retrouver presque sa valeur de 2005.

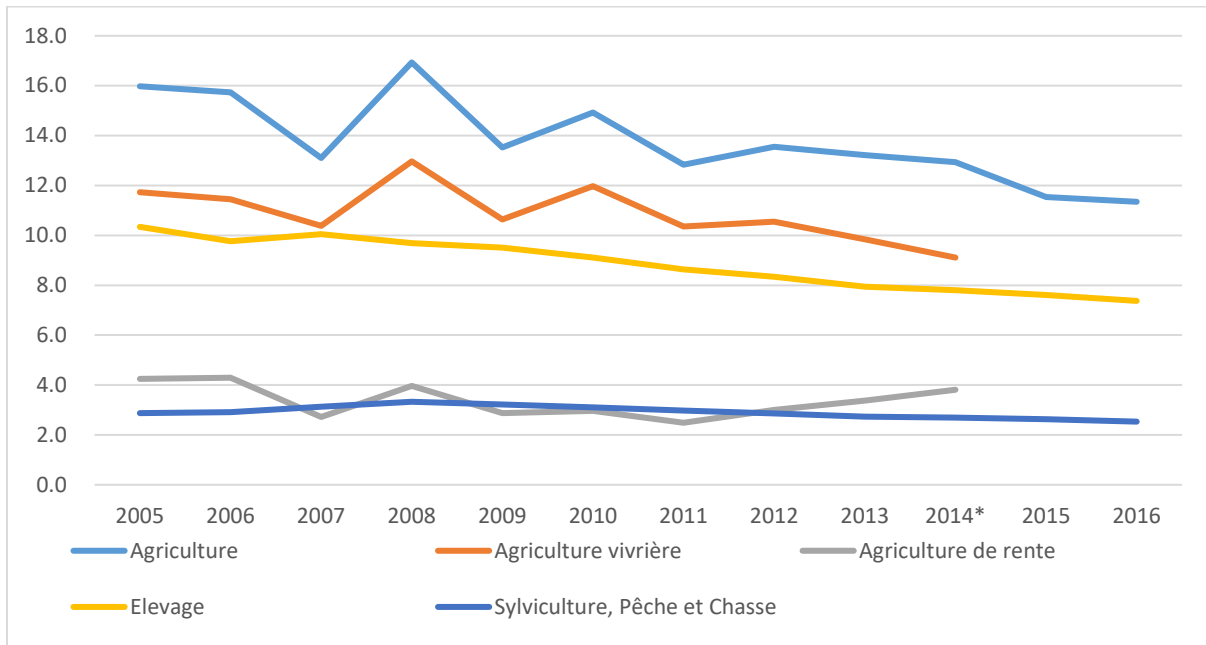


Figure 2. Evolution de la contribution des branches du secteur primaire au PIB (%)

Source : Auteurs, à partir des données de l'INSD (2016, 2017)

Le secteur secondaire est dominé par l'industrie de bâtiment et travaux publics (BTP) ou construction (6,3% du PIB), suivi de l'industrie agroalimentaire (5,4%) et de l'industrie extractive (2,6%). Les autres branches ont une contribution individuelle de moins de 2%. La légère croissance du secteur entre 2005 et 2011 a été essentiellement tirée par celle de l'industrie extractive et de la construction (Figure 3). Sur la période 2011-2015, cette croissance a été attribuable essentiellement à celle de l'industrie d'énergie. La contribution des autres branches a été stable ou a baissé sur toute la période.

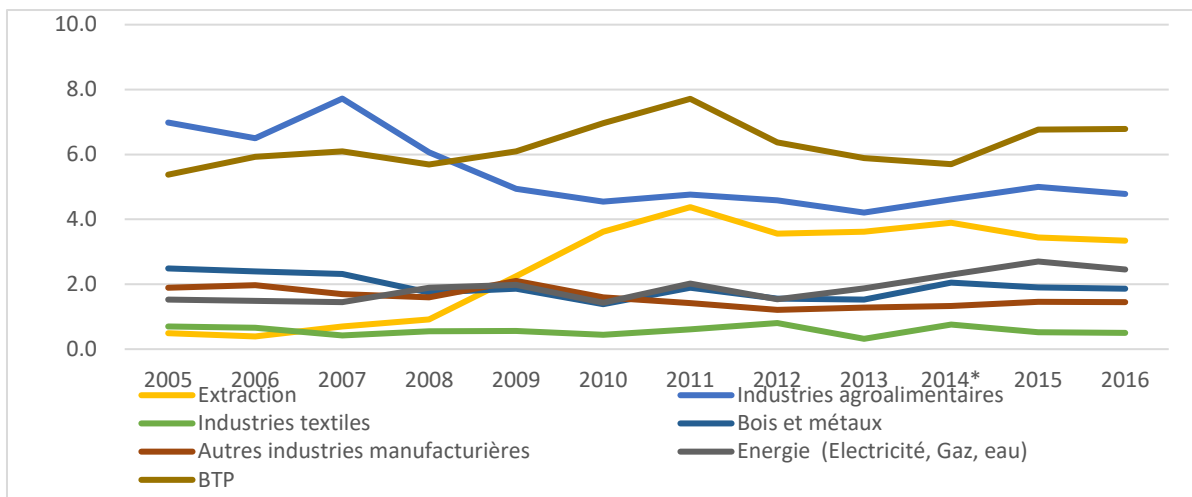


Figure 3. Evolution de la contribution des branches du secteur secondaire au PIB (%)

Source : Auteurs, à partir des données de l'INSD (2016, 2017)

Les trois principales branches du secteur tertiaire sont les administrations publiques et institutions sans but lucratif (ISBL), le commerce, et les postes et télécommunications, avec des contributions au PIB de 18,13%, 11% et 5,58% respectivement (Figure 4). Les autres branches ont des poids individuels inférieurs à 5%. La légère hausse de la contribution de l'ensemble du secteur est attribuable à la hausse de la contribution des postes et télécommunications, ainsi que de celle des services financiers (banques et assurances).

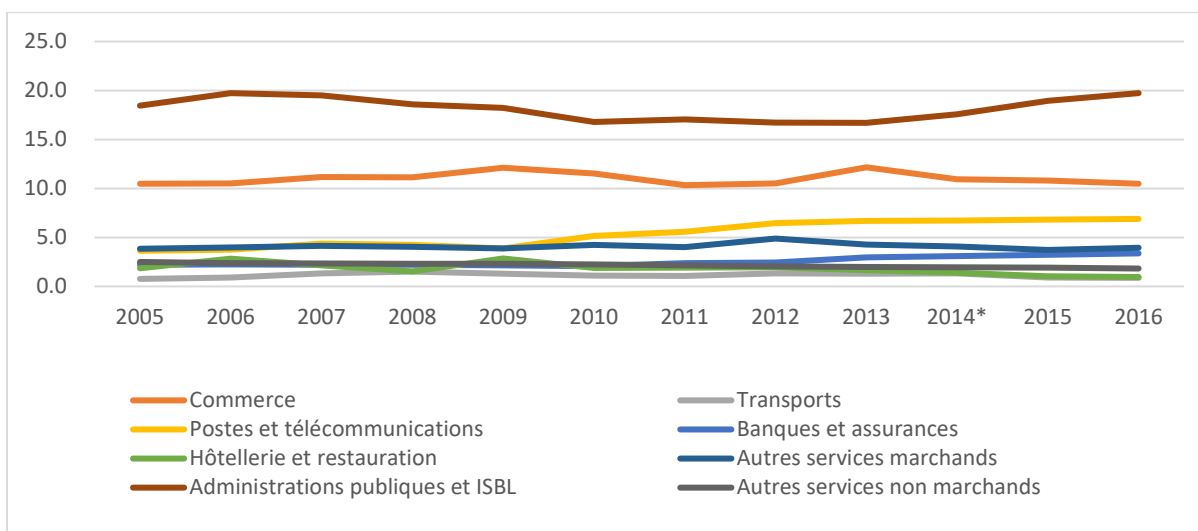


Figure 4. Evolution de la contribution des branches du secteur tertiaire au PIB (%)

Source : Auteurs, à partir des données de l'INSD (2016, 2017)

3.4. Situation de l'emploi

Le secteur primaire est le premier pourvoyeur d'emploi, avec des taux d'occupation de la population active de 85 %, 81 % et 73 % respectivement en 2005, 2010 et 2014 (Tableau 3). L'on observe cependant une tendance à la baisse du taux d'occupation de la population active dans le secteur agricole sur la période 2005 – 2014, à l'image de la baisse de la contribution de ce secteur au PIB. Le second secteur pourvoyeur d'emploi est le tertiaire dont le taux d'occupation de la population active est en forte progression, passant de 12 % en 2005 à 20 % en 2014. Le secteur secondaire contribue très peu à l'emploi; néanmoins, sa contribution a plus que doublé sur la période, passant de 3 % en 2005 à environ 7 % en 2014.

Tableau 3. Répartition des travailleurs par branche d'activité de 2005 à 2014 (en %)

Branche d'activité	2005	2010	2014*
Secteur primaire (Agriculture, élevage, chasse, pêche, sylviculture)	84,8	81	73,06
Secteur secondaire	3,1	4,9	6,86
Industrie	2,5	4,0	4,66
Bâtiment/travaux publics	0,6	0,9	2,20
Secteur tertiaire	12,3	14,12	20,07
Commerce	6,7	7,5	7,54
Restauration/hôtellerie	0,3	0,9	0,88
Transports	0,6	0,7	1,76
Éducation/ santé	1,4	1,5	2,83
Autres services	3,3	3,52	7,06
Total	100	100	100

Source : Données de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages 2003 ; des enquêtes annuelles sur les conditions de vie des ménages 2005 et 2010 ; et de l'enquête EMC 2014 de l'INSD

En 2014, le taux de chômage était estimé à 6,6% dont 9,3% pour les femmes et 4% pour les hommes. Le chômage touche généralement les jeunes de façon disproportionnée. Les taux de chômage les plus élevés atteignent 8,6% pour

la tranche d'âge de 15 à 19 ans et 7,6% pour celle de 20 à 24 ans. Le chômage est plus élevé en milieu urbain (7,1%) qu'en milieu rural où il est de 6,4%. Par ailleurs, la majorité des emplois ruraux ne sont pas décents car, ils couvrent à peine 50% du temps des actifs occupés à l'exemple du secteur agricole où le taux de sous-emploi est de 64%.

D'une manière générale, l'emploi reste dominé par le secteur informel, puisque seulement 6,4% est fourni par le secteur moderne. En 2015, le nombre d'emplois formels était estimé à seulement 685 625 dont 24,2% de femmes. Au nombre de ces emplois formels, on dénombrait 154 846 agents de l'État, soit 22,6% et 530 679 travailleurs du secteur privé immatriculés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), soit 77,4%. Parmi les agents de l'État, la proportion des femmes était de 33,3% et parmi les travailleurs du secteur privé immatriculés à la CNSS.

3.5. Situation des entreprises

Les données sur les entreprises au Burkina Faso sont très limitées. Les sources existantes sont le Fichier National des Entreprises et des Regroupements d'Entreprises (NERE) de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), le Centre de Formalité des Entreprises (CEFORE), le Répertoire Statistique des Entreprises de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (RSE/INSD), les Centres de gestion agréés (CGA) de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Selon le Fichier NERE qui est la base de données de référence sur les entreprises au Burkina Faso, le nombre d'entreprises enregistrées à la CCI-BF est passé de 33833 en 2006 à 66044 en 2013. Cette augmentation traduit essentiellement une amélioration dans le recensement des entreprises formelles. Les entreprises sont concentrées dans les deux plus grandes villes du pays, avec par exemple 48 413 (73,30%) pour Ouagadougou et 7431 (11,25 %) pour Bobo-Dioulasso en 2013. Selon le statut juridique, les entreprises sont composées d'entreprises individuelles dans leur grande majorité (83,53 %) et de Sociétés à responsabilité limitée (14,29 %). Les entreprises évoluent plus dans les activités de commerce et de services (Figures 5 et 6).

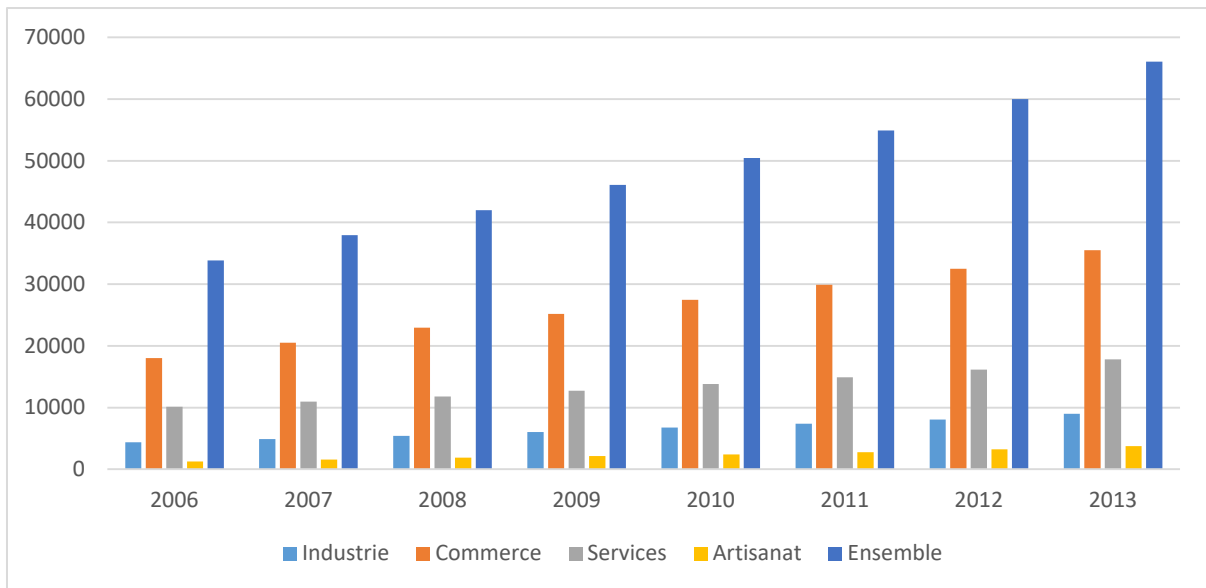


Figure 5. Répartition des entreprises enregistrées à la CCI-BF par catégorie d'activité

Source : Auteurs, à partir des données de la CCI-BF (fichier NERE)

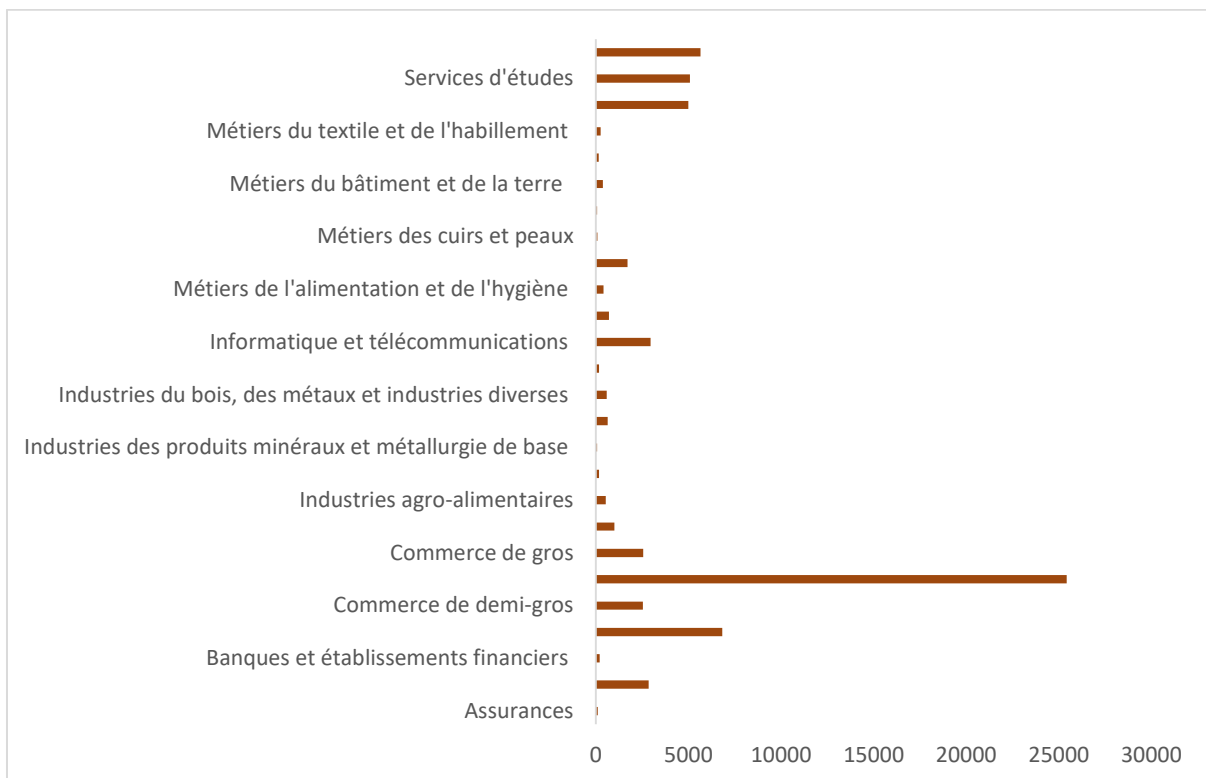


Figure 6. Répartition des entreprises enregistrées à la CCI-BF par activité en 2013

Source : Auteurs, à partir des données de la CCI-BF (fichier NERE)

La grande majorité des entreprises qui existent au Burkina Faso sont à capitaux nationaux (Figure 7). Le nombre d'entreprises à capitaux étrangers est très faible.

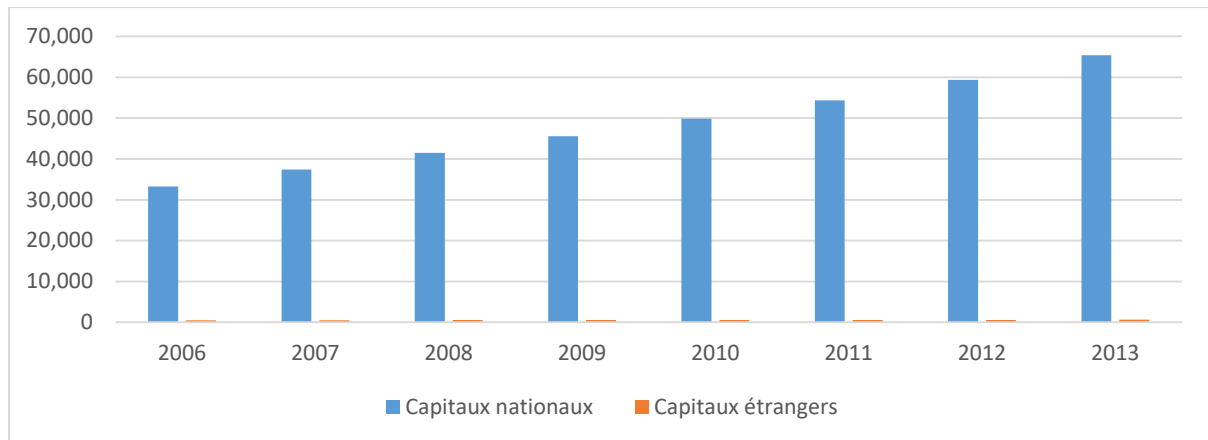


Figure 7. Répartition des entreprises enregistrées à la CCI-BF selon l'origine du capital

Source : Auteurs, à partir des données de la CCI-BF (fichier NERE)

3.6. Politiques d'emploi

Les principales politiques relatives à l'emploi au Burkina Faso ressortent dans le Document cadre de stratégie de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle (DCSPEFP), la Politique Nationale de l'Emploi (PNE), et le Plan national de développement économique et social (PNDES).

Le DCSPEFP vise les objectifs suivants : (i) l'instauration d'une visibilité sur le marché de l'emploi et du travail ; (ii) la création d'un environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi productif ; (iii) l'accroissement de l'offre de produits financiers accessibles aux promoteurs et aux micro- et petites entreprises ; (iv) la mise en œuvre de programmes de création directe d'emploi au profit des groupes sociaux spécifiques.

La Politique Nationale de l'Emploi a été élaborée en 2008 comme cadre conceptuel et pratique de toutes les interventions nationales dans le domaine de l'emploi. Son objectif principal est d'accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso. En cela, elle répond au besoin d'améliorer la qualité des emplois sans oublier l'important défi de créer des emplois pour les nouveaux venus sur le marché de l'emploi.

Adoptée en 2016 pour la période 2016-2020, le PNDES place l'inclusion et l'emploi au centre de sa vision et de ses objectifs. En effet, sa vision, à l'horizon 2020, est formulé comme suit: « Le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables. » Son objectif global est de « transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social ». Le PNDES se décline en trois axes stratégiques dont le troisième concerne l'emploi : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois. Son objectif stratégique 2.4 est de promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes, avec deux effets attendus: (i) l'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous et (ii) les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement. Pour y arriver, l'Etat entent viser la promotion des opportunités d'emplois décents, l'amélioration de l'employabilité et la promotion de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes, la réduction du sous-emploi de la main-d'œuvre rurale, le renforcement de l'accès à la formation technique et professionnelle, la promotion de la culture entrepreneuriale et de l'entrepreneuriat, au profit des jeunes et des femmes, le développement des techniques de haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), surtout dans le cadre des investissements publics, l'amélioration de la gouvernance du marché du travail, l'extension et l'élargissement de la protection sociale et la promotion socioéducative de la jeunesse.

4. Analyse situationnelle de la pratique de l'entrepreneuriat inclusif au Burkina Faso

La pratique de l'entrepreneuriat inclusif est peu documentée au Burkina Faso. Parmi les initiatives et études présentées dans le chapitre précédent, seuls le PNUD (2013) et l'initiative BCtA ont fait cas d'entreprises inclusives au Burkina Faso. Sur les 400 entreprises inclusives dénombrées par le PNUD (2013), huit (08) sont au Burkina Faso dont deux (02) ont été retenues pour

les études de cas : L'Occitane en Provence et INOVA. L'Occitane a été aussi enregistrée par BCtA et The Practitioner Hub for Inclusive Business (voir Encadré 1). En plus de ces cas, il existe des entreprises inclusives dans plusieurs secteurs. Ce chapitre donne un aperçu sur ces entreprises.

4. 1. L'agro-industrie

Le secteur de l'agro-industrie compte certainement le plus d'entreprises inclusives. Ces dernières sont présentes dans les différentes filières agrosylvo-pastorales.

Dans le domaine du beurre de karité, l'on peut citer l'Occitane en Provence, OLVEA et l'Association Song Taab Yalgré (ASY).

Encadré 1 : Approche inclusive de L'Occitane au Burkina Faso

L'Occitane en Provence est une entreprise multinationale française spécialisée dans les produits cosmétiques et alimentaires de luxe à base d'ingrédients naturels. Elle dispose d'environ 2200 magasins de vente dans près de 90 pays. Depuis les années 1980, elle s'approvisionne en beurre de karité auprès de femmes burkinabè qui sont aujourd'hui au nombre de 17 000 environ et regroupées en plus de 200 groupements/coopératives dans dix (10) provinces. Ces groupements/coopératives ont formé des unions dont le Club Bio et l'UNAPROKA basés à Ouagadougou et dans les zones rurales environnantes, UGPPK S-Z au sud-ouest et UGPPK Houet et SOTOKACC à l'ouest du pays. La société a aussi des laboratoires pour des tests de qualité. Elle a également installé des systèmes d'emballage et de logistique locaux qui empêchent le produit de perdre sa qualité en cours de manutention. Elle les aide depuis 2009 à obtenir la certification biologique et de commerce équitable. L'Occitane a établi un partenariat avec plusieurs organisations à but non lucratif au Burkina Faso qui aident les femmes à s'organiser en coopératives et leur fournissent une formation technique : le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) du Canada, l'organisation néerlandaise ICCO Cooperation, l'agence néerlandaise de développement (SNV), la Coopération suisse au développement, ainsi que l'agence allemande de développement (GIZ) qui les appuient dans avec des foyers améliorés.

L'Occitane a aidé ces femmes à atteindre l'indépendance économique. Elle verse chaque année une avance de 80% aux coopératives afin de pouvoir couvrir les coûts de récolte, d'achat et de transformation des noix de karité. Elle donne un bonus pour le beurre qui répond aux critères de qualité les plus élevés. En 2011, L'Occitane a acheté plus de 500 tonnes de beurre de karité au Burkina Faso. Cela a généré des revenus d'environ 1,2 million de dollars pour les coopératives et leurs membres, dont une prime de commerce équitable de 2% qui a été investie dans des projets communautaires. La quantité de beurre de karité a atteint 700 tonnes en 2014.

L'Occitane a aussi amélioré ses étapes de production et distribue maintenant près de 100 produits cosmétiques différents à base du beurre de karité d'une qualité inégalée. La crème au beurre de karité est son produit le plus vendu. Une unité de ce produit se vend toutes les trois secondes dans ses magasins à travers le monde.

Source: Adapté de PNUD (2013), BCtA (2017), The Practitioner Hub for Inclusive Business (2017)

OLVEA est une entreprise française comme L'Occitane. Elle produit et conditionne des huiles végétales et du beurre de karité pour l'industrie alimentaire et cosmétique. Pour renforcer son activité commerciale et se conformer aux normes internationales, elle a décidé en 2008 de créer la filiale OLVEA Burkina Faso. Cela lui a permis de s'approvisionner directement auprès des producteurs, rendre la chaîne transparente et contrôlable et d'être en mesure de mieux communiquer aux clients finaux sur la source de leurs produits. L'entreprise a intégré environ 12 000 femmes collectrices de noix de karité, organisées en cinq (05) coopératives, dans une chaîne d'approvisionnement formelle stable et bénéfique. Ces femmes sont formées et coachées pour fonctionner de manière efficace et fournir des produits de qualité. Une unité industrielle a été installée pour la transformation du beurre au Burkina Faso, et les résidus de tourteaux de karité sont utilisés comme source d'énergie. En quatre ans les collectes de la coopérative pour OLVEA BF ont augmenté de 425%. OLVEA offre une prime pour les produits de qualité supérieure, ce qui permet de constituer un fonds spécial à buts sociaux, comprenant les soins de santé et l'éducation. OLVEA est entrée sur les marchés de niche biologiques et durables depuis 2010 en partenariat avec les coopératives, ICCO Cooperation et Fair Match Support (FMS) qui un facilitateur de chaîne de valeur néerlandais. Cela a permis à la société s'accroître sa part de marché.

En plus des entreprises étrangères, il y a des entreprises locales de valorisation du karité et d'autres produits forestiers non ligneux (PFNL). Par exemple, l'Association Song Taab Yalgré (ASY), composée de femmes, a mis en place une unité semi-industrielle de production de produits cosmétiques à base de beurre de karité biologique produit par les femmes de l'association.

Dans le domaine des fruits (mangue et anacarde notamment) il y a GEBANA (GIZ, 2011), Fruiteq, Burkinature, la Société de Gestion des Terminaux Fruitières (SGTF), le Cercle des sécheurs (CDS), l'Association Wouol, DAFANI

SA, etc. Ces entreprises intègrent de nombreuses certifications dont le commerce équitable et l'agriculture biologique. Elles incluent les producteurs fruitiers et les femmes en tant que fournisseurs, employés et partenaires.

Au niveau de la production du coton, les sociétés cotonnières établissent des contrats de production et d'achat avec les producteurs. Pour ce faire, ces derniers sont organisés selon un modèle pyramidal depuis le quartier à travers les Groupements de Producteurs de Coton (GPC), jusqu'au niveau national à travers l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB), en passant par les Unions Départementales de Producteurs de Coton (UDPC) et Provinciales de Producteurs de Coton (UPPC). Ainsi, les contrats sont établis entre les sociétés cotonnières et les GPC, impliquant la fourniture d'intrants à crédit et l'achat du coton produit. Cela permet aux producteurs d'avoir accès aux intrants pour la production de coton et d'autres cultures. Les négociations sur les prix des intrants et du coton se font entre les sociétés cotonnières et l'UNPCB. Les sociétés cotonnières appuient techniquement aussi les producteurs à travers leurs agents sur le terrain.

La production du coton a longtemps été une activité réservée aux hommes. Mais il y a de plus en plus l'inclusion des femmes à travers le coton certifié équitable et biologique depuis 2004. Cette initiative est née d'un partenariat entre l'ONG suisse Helvetas Intercoopération, l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPCB), et l'entreprise américaine de lingerie Victoria Secret.

Au niveau des légumes, il y a l'entreprise Bioprotect qui commercialise des légumes biologiques produits au Burkina Faso. Pour ce faire, elle fournit des intrants biologiques aux producteurs, les forme sur les itinéraires techniques et les accompagne dans la certification des légumes. Elle revend aussi leurs productions.

Bioprotect intervient aussi dans l'exportation du sésame en s'approvisionnant auprès des producteurs. En plus de la mangue, Burkinature exporte aussi le sésame biologique sur la base d'une collaboration étroite avec les producteurs. En plus du beurre de karité, l'Association Song Taab Yalgré (ASY), produit de

l'huile à base de sésame biologique produit par ses membres. Cette huile est essentiellement exportée vers la France.

L'Association Belem wend Tiga (Belwet) mène des activités entrepreneuriales dans plusieurs domaines agro-sylvo-pastoraux qui intègrent les femmes comme partenaires. Elle est composée de trois principales sociétés interdépendantes : Belwet Plantations SA, Belwet Biocarburant SA et Belwet Industries.

4.2. L'énergie

Dans le domaine de l'énergie, des entreprises inclusives sont rencontrées au niveau des stations de distribution de carburant ainsi qu'au niveau des nouvelles technologies d'énergie.

De nombreuses stations de carburant emploient spécifiquement les jeunes (hommes et femmes) pour assurer la distribution du carburant à la pompe. Dans un passé récent, ce service était assuré essentiellement par les hommes.

Des entreprises émergent avec de nouvelles technologies et produits dans le domaine de l'énergie. C'est le cas de Nafa Naana qui s'est donnée pour mission de rendre accessibles aux familles burkinabè les plus démunies, ces produits (Foyers améliorés, réchauds à gaz, lampes et kits solaires) qui améliorent leurs conditions de vie et préservent l'environnement, tout en permettant le développement de l'économie locale. Elle rend accessibles à toutes les familles burkinabè des produits de cuisson et d'éclairage propres, modernes, et économiques. Elle assure la distribution de produits économes en énergie, via des associations ou groupements de femmes partenaires, ou encore au travers de son réseau de revendeurs agréés. Pour maximiser l'accès à ses produits, l'entreprise a mis en place un réseau de distribution innovant qu'elle soutient par des services financiers et techniques, tout en stimulant la demande pour les produits par des campagnes de sensibilisation. Elle possède trois boutiques localisées à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Dano, qui sont gérées par l'équipe dédiée. Elle a établi des partenariats avec plus de 50 vendeurs affiliés, pour la distribution de ces produits. Ces revendeurs signent un contrat avec l'entreprise et bénéficient d'un ensemble de services financiers et non-financiers qui vise à les aider dans leurs activités de vente. De plus,

l'entreprise développe des partenariats avec des détaillants et des associations. Ces partenaires deviennent alors des distributeurs affiliés et peuvent bénéficier d'un soutien technique et financier de la part de Nafa Naana. L'entreprise a également établi des partenariats avec plus de 66 associations et groupements de femmes. Ces associations et groupements distribuent les produits Nafa Naana à leurs bénéficiaires avec des facilités de paiement tels que des paiements échelonnés. Ils permettent d'atteindre des zones reculées ainsi que de surmonter les barrières à l'investissement en offrant des plans de paiements flexibles. Nafa Naana participe à la création d'emplois décents au Burkina Faso et permet aux fournisseurs ainsi qu'aux distributeurs locaux d'augmenter leurs revenus.

4.3. Les services financiers

Les entreprises financières inclusives les plus connues sont les institutions de micro finance (IMF) ou systèmes financiers décentralisés (SFD). La plupart de ces IMF fonctionnent suivant des modèles de coopérative/mutuelle ou d'association dont les clients (personnes physiques et groupements) sont membres. Toutefois, des IMF émergent en tant que Sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée. Avec des conditions plus souples, les IMF permettent aux populations marginalisées qui n'ont pas accès aux banques classiques d'accéder à des services financiers.

Selon l'Association Professionnelle des SFD du Burkina Faso (AP/SFD-BF), chacune des 45 provinces du pays compte au moins une IMF. Le nombre d'IMF est passé de 154 en 2013 à 135 en 2015, puis à 125 en 2017 (MINEFID, 2017). Cette baisse est due d'une part à la fusion ou absorption de certaines IMF et d'autre part à la cessation d'activité d'autres IMF. Le nombre de membres/clients bénéficiant directement de ces IMF est en augmentation, passant de 1 501 898 en 2013 à 1 746 160 en 2015 (Expertise France, 2018). Ces membres/clients directs sont composés de personnes physiques individuelles et de groupements dont les membres sont des clients indirects. Selon une étude faite par l'AP/SFD-BF, le nombre total de bénéficiaires pour 49 des 60 IMF les plus actives en 2015 étaient de 2 296 110 personnes

physiques dont 1 437 962 comme bénéficiaires directs composés de 65,30 % d'hommes et 34,70 % de femmes.

Les leaders de ces IMF sont (AP/SFD-BF, 2016): la Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB), la Coopérative d'Epargne et de Crédit GALOR (COOPEC GALOR), la Société Anonyme "Caisse des Producteurs du Burkina" (CPB SA), la Coopératives d'Epargne et de Crédit de Ouaga (CODEC-OUAGA), l'Union Régionale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Nazinon (URC-NAZINON), la Fondation "Première Agence de Microfinance (PAMF)", la Société de Financement de la Petite Entreprise (SOFIPE) SA, l'Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée du Burkina Société Anonyme (ACEP-Burkina-SA). Bien que de nombreuses IMF réalisent des performances encourageantes, environ 43% des IMF étaient en difficultés (AP/SFD-BF, 2016).

En plus des IMF, les banques adoptent de plus en plus des approches inclusives. Par exemple Coris Bank propose des prêts à des conditions plus souples pour les femmes. Orabank emploie les jeunes comme agents commerciaux pour son système de paiement des factures d'eau et d'électricité.

4.4. Les technologies de l'information et de la télécommunication

La plupart des agents commerciaux des produits et services des trois compagnies de télécommunication présentes au Burkina Faso (Orange, ONATEL et Telecel) sont des jeunes et des femmes. Parmi eux, certains sont des employés et d'autres sont des particuliers entrepreneurs dans la distribution des produits et services de communication (vente de carte SIM, identification, services financiers par le téléphone mobile, etc.).

Dans le domaine particulier des services financiers par le téléphone mobile, INOVA a été l'initiateur de cette innovation au Burkina Faso (Encadré 2). Cependant, INOVA a cessé ces services qui sont désormais assurés par deux des trois (03) compagnies de télécommunication (Orange et ONATEL) à travers Orange Money et Mobicash. Basés sur le franchisage, ces services sont à l'origine de la création de nombreuses boutiques et constituent ainsi une source importante d'emplois et de revenus pour beaucoup de femmes et de jeunes burkinabè, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Encadré 2 : Approche inclusive d'INOVA au Burkina Faso

INOVA est l'entreprise qui a initié les services de paiements électroniques au Burkina Faso en 2007. Elle visait à favoriser l'obtention des portemonnaies électroniques à toute personne, peu importe sa catégorie sociale, et à en faire un moyen sécurisé pour effectuer des transactions à moindre coût. INOVA avait adopté un modèle de franchise par lequel des particuliers ou des entreprises existantes créent des centres de services INOVA à travers le pays, où les consommateurs peuvent déposer ou retirer de l'argent. Cela libère du temps et augmente la sécurité des transactions. Avec environ 60 000 clients, INOVA a enregistré en 2011 un volume de transaction de 6 millions de dollars pour les services financiers par le mobile, y compris les transferts, les paiements de factures et d'achats de services publics, les dépôts et les retraits. Afin de promouvoir l'utilisation des services financiers dans la région, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), avait été l'une des rares banques centrales à autoriser les transactions financières électroniques par des institutions non bancaires.

Source: Adapté de PNUD (2013)

4.5. L'assainissement

L'un des domaines les plus dynamiques ces dernières années en terme d'entrepreneuriat inclusif pour les femmes et les jeunes est la valorisation des déchets.

5. Cadre institutionnel et réglementaire de l'entrepreneuriat au Burkina Faso

Le contexte juridique dans lequel se déroule l'entrepreneuriat au Burkina Faso est essentiellement déterminé par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des affaires (OHADA). Au niveau national il y a des efforts pour créer et faire fonctionner des institutions de promotion de l'entrepreneuriat. Toutefois, il n'y a pas de dispositif institutionnel et réglementaire formel dédié spécifiquement à l'entrepreneuriat inclusif, bien que la croissance inclusive soit une préoccupation pour le gouvernement. Néanmoins, une stratégie de finance inclusive est en cours d'initiation.

5.1. Le cadre réglementaire

Le cadre réglementaire de l'entrepreneuriat au Burkina Faso est régi par *l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique* (Règlement N°001/2014/CM/Modifiant et complétant le Règlement de procédure de la cour commune de justice et d'arbitrage du 18

avril 1996) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des affaires (OHADA), adopté le 30 janvier 2014 à Ouagadougou.

L'objectif principal de ce *Règlement* est de simplifier et d'harmoniser le droit des affaires afin faciliter l'entrepreneuriat entre les pays membres. Les dispositions définies par le règlement s'appliquent à toute société commerciale (SARL, SA, société d'Etat, groupement d'intérêt). Les entrepreneurs qui désirent exercer dans l'un des Etats membre de l'OHADA doivent choisir une forme institutionnelle de ces sociétés commerciales pour investir.

Le *Règlement* précise le fonctionnement (droits et obligations) de chaque type de société commerciale.

5.2. La promotion du secteur privé

Pour promouvoir le secteur privé, le gouvernement burkinabè a développé une stratégie basée sur neuf (9) axes :

- l'amélioration de l'environnement juridique des affaires : il s'agit de mettre en application la simplification des formalités adoptées par l'OHDA et procéder aux différentes harmonisations. Les domaines concernés sont : l'amélioration de la libération des marchés, de la concurrence, de la lutte contre la corruption et de l'adaptation de la réforme de l'administration publique pour prendre en compte ces dispositions ;
- la poursuite du désengagement de l'Etat par la privatisation partielle ou totale des sociétés d'Etat productrices de facteurs de production (eau, énergie) dans l'objectif de réduire ces coûts ;
- le renforcement des capacités des entreprises par la collecte et la diffusion de l'information, la formation des employés des entreprises et des chefs d'entreprises des PME, le développement de la formation technique spécialisée, et l'accompagnement des entrepreneurs dans la création de centres de maintenance du matériel de production et des centres de gestion qui accompagnent les entreprises dans la bonne tenue de leur comptabilité.
- le développement des institutions d'appui au secteur privé : il s'agit d'améliorer le fonctionnement des structures existantes en appuyant la

formation des agents et en établissant un meilleur réseau avec les institutions publiques en charge du secteur privée.

- le développement du potentiel des secteurs agricoles, agro-industriels et de l'élevage pour une meilleure commercialisation des produits, une amélioration de la structuration de la filière et le soutien de l'investissement par le moyen des joint-ventures pour la création des unités de transformation pour les produits agricoles ;
- le financement du secteur privé : simplifier le système financier en mettant en place un mécanisme plus adapté à la promotion du secteur privé ;
- le développement des infrastructures (transport, télécommunication, eau, TIC, énergie,) et la création de zones industrielle.
- l'incitation à la création et à la sauvegarde des emplois : promotion des techniques à haute intensité en main d'œuvre dans l'exécution des travaux publics et de l'auto emploi
- le développement du secteur minier : améliorer l'information minières, le cadastre minier et promouvoir les bonnes pratiques.

5.3. La promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME)

L'Etat Burkinabè a fait de la promotion des PME une politique de développement de l'entrepreneuriat au Burkina Faso. Il a adopté la Loi n°015-2017/AN portant loi d'orientation de promotion des petites et moyennes entreprises au Burkina Faso. La loi crée un cadre national de référence pour assurer la cohérence des interventions des acteurs à travers des réformes juridique, politique et institutionnelle.

La loi définit la PME, précise les types de PME, expose les modalités de création, de fonctionnement, de financement et de soutien des PME. La loi encourage également la mise en place de pépinières et d'incubateur d'entreprise.

5.4. Les institutions d'appui à l'entrepreneuriat au Burkina Faso

Il est répertorié dans le tableau 1 les institutions d'appui non financier à l'entrepreneuriat au Burkina Faso et dans le tableau 2, les institutions d'appui financières.

Tableau 4. Institutions d'appui non financier à l'entrepreneuriat au Burkina Faso

INSTITUTION D'APPUI NON FINANCIER	LES APPUIS
Les structures publiques	
La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)	Appui-conseil, Appui logistique, Information
L'Agence de Promotion des Exportations (APEX)	Information commerciale : normes, foires, salons, manifestations commerciale (foires et salons internationaux) Appui conseil et formation
Le conseil Burkinabè des Chargeurs	Assistance, appui-conseil ; suivi des marchandises en temps réel
Le Village Artisanal de Ouagadougou (VAO)	Appui-conseil: Marketing des produits artisanaux; Perfectionnement des artisanats
Le Centre des Guichets Uniques (CGU)	Gestion des formalités administratives de création d'entreprises et d'exercice du commerce au Burkina
Les Centres de Gestion agréés (CGA)	Conseils, aide à l'élaboration des états financiers, etc.
Le Fonds d'Appui à la formation Professionnel et à l'Apprentissage (FAFPA)	Financement des activités de formation professionnelle ; appui-conseil ; financement à 75% du coût de la formation ; et 25% des équipements ;
La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso	Dispositif d'appui conseils (conseils, accompagnement des entreprises, renforcement des capacités, etc.) Facilitation des formalités administratives à travers le CEFORE Documentation et information économique et commercial à travers le CIDE Facilitation des formalités liées aux investissements immobiliers (CEFAC)
Le centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)	Information, formation et vulgarisation des résultats de la recherche scientifique Appui à la création d'unité de production/transformation
Maison de l'aviculture	Développement de l'aviculture et mise à disposition des prestations aviaires

	Appui technique (suivi sanitaire, conseil, etc.)
Centre d'accueil pour entreprise de la Mairie de Ouagadougou (CAE)	Appui logistique (salles) Renforcement de compétences (formations, sensibilisation, etc.) Appui conseil, orientation et suivi des entreprise
ONG et bureaux privés	
Organisation Néerlandaise de développement (SNV)	appui-conseil et structuration des acteurs des filières
L'institut africain pour le développement économique et social (INADES FORMATION)	formation et appui conseil des opérateurs privés du monde rural
Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS)	fourniture d'équipements et appui-conseil dans les technologies de l'énergie et de transformation des produits agroalimentaire
Les bureaux d'études et cabinets privés	Appui conseils, montage de plan d'affaires, formation, aide à la recherche de financement, etc.

Tableau 5. Institutions d'appui financier à l'entrepreneuriat au Burkina Faso

INSTITUTIONS DE SOUTIEN FINANCIER	LES APPUIS
Les structures étatiques	
Le Fonds d'appui à l'initiative des jeunes (FAIJ)	jeune 15 à 35 ans de niveau 3ième; formation à l'esprit d'entreprise ; accompagnement d'un mentor ou parrain ; 200 000 à 2 000 000 F pour les individus et 5 000 000 pour les groupements ; taux d'intérêt entre 2 et 4%
Le Fonds d'appui à la Petite entreprise (FAPE)	jeune porteur de projet de création d'entreprise ou d'extension d'entreprise ; garantie exigé (titre foncier, PUH, carte grise ou aval salarié) ; 1,5 à 10 millions ; taux de 8 à 12% selon le secteur d'activité ; 4% pour handicapés.
Le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF)	être une femme ou un groupement d'au moins 10 femmes ; 50 000 pour les individus ; 1 000 000 F pour les groupements ; 5% crédit sur 6 mois et 10% pour le crédit sur 12 mois ; garantie constitué du premier versement

Le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE)	prêt, préfinancement de marchés, cofinancement ; création ou extension d'entreprises ; 1 500 000 à 10 millions de francs; 1 à 6 mois de différé ; taux de 8 à 12 % ; dont 4% pour les handicapés
Le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI)	nantissement des biens acquis pour les individus ; caution solidaire pour les groupes ; crédit de 1,5 maximum donné seulement lorsqu'il s'agit d'un troisième prêt ; taux de 10 à 13 % ; dont 4% pour les handicapés ;
AFP/PME	tout individu porteur de projet de création ou d'extension d'entreprises ; financement et accompagnement conseil
Le Fonds burkinabè pour le développement économique et social (FBDES)	appui financier à la création et au développement d'entreprise ; prêt, caution sous forme d'aval, prise de participation dans les entreprises ; cessions de parts détenues ; 5 à 50 millions de F CFA ; taux de 5% ; durée 5 ans maximum ; différé de 12 mois ; apport personnel de 15% minimum ; frais de dossier de 100 000 F CFA
Le Fonds de Développement de l'élevage FODEL	financement des filières ou sous-filières élevage ; formation professionnelle ; appui à l'amélioration de la couverture zoo sanitaire et de santé publique ; être membre d'une organisation professionnelle d'élevage ; ou d'un groupe solidaire d'au moins 3 personnes solidaires ; caution solidaire pour les financements de moins d'un million ; au-delà, garantie hypothécaire ; crédit de 250 000 à 10 millions ; intérêt de 7%
Les structures privées	
Institutions de micro finance	Offrent des services de microfinance. Elles sont actuellement 125 au BF dont la majorité appartient au RCPBF
Les réseaux bancaires	13 banques qui offrent des services bancaires aux entreprises
Les Etablissement financiers Exemples : Fidelis Finance, Alios Finance	Crédit-Bail mobilier, leasing et du crédit-bail, Location Longue Durée, Crédit Investissement, Crédit Court Terme, etc.

6. Conclusion

L'entrepreneuriat inclusif est une approche récente qui reste peu connue. Il se réfère aux modèles d'affaires commercialement viables qui incluent les personnes vulnérables dans leurs chaînes de valeurs en tant que clients/consommateurs, producteurs/fournisseurs, entrepreneurs ou employés.

Deux principaux axes théoriques de l'entrepreneuriat inclusif ont été identifiés dans la littérature: d'une part, les nouvelles théories de l'entreprise qui considèrent les populations vulnérables comme une opportunité d'affaires très profitable pour les entreprises si celles-ci innovent pour les inclure dans leur modèle d'affaires; et d'autre part, la théorie du développement inclusif dont l'entrepreneuriat inclusif est l'un des moteurs.

Les travaux empiriques sur l'entrepreneuriat inclusif sont essentiellement descriptifs et recensent des études de cas. Il en ressort que cette approche est adoptée par plusieurs entreprises à travers le monde, qu'il s'agisse des grandes et PME multinationales, des grandes entreprises nationales, et des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) locales. Ces entreprises opèrent pratiquement dans tous les secteurs d'activité, notamment ceux de l'agriculture et/ou de l'alimentation et des boissons, du logement, de l'énergie, de la santé, de la formation professionnelle, des technologies de l'information et de la communication (TIC), des services financiers, de l'eau et assainissement, du textile, du tourisme, des déchets, du transport. Les cas documentés montrent également que l'entrepreneuriat inclusif a globalement des impacts encourageants sur les entreprises et les populations vulnérables, bien que certaines entreprises inclusives connaissent des difficultés.

En Afrique subsaharienne, les pays qui présentent une croissance économique soutenue et des systèmes d'appui solides abritent un nombre relativement important d'entreprises inclusives. Bien qu'il y ait des réussites dans tous les secteurs, la plupart se trouvent dans l'agro-industrie, l'énergie, les services financiers, les TIC et la formation professionnelle. Par ailleurs, les MPME constituent la majorité des exemples de réussite. A l'opposé, d'autres secteurs, dont la santé, sont largement sous-développés. En outre, il y a

beaucoup d'entreprises qui arrivent difficilement à atteindre la rentabilité ou qui opèrent avec de faibles marges.

Au Burkina Faso où les indicateurs de développement sont alarmants, l'entrepreneuriat inclusif est très peu documenté. Néanmoins, plusieurs entreprises inclusives prometteuses ont pu être identifiées dans plusieurs secteurs dont l'agro-industrie, l'énergie, les services financiers, les TIC. Toutefois, leurs modèles méritent d'être documentés davantage en termes de pratiques, de déterminants et d'impacts.

Au regard de son potentiel d'impact sur le développement, l'entrepreneuriat inclusif est promu par les organisations de développement à travers diverses initiatives. C'est le cas par exemple de l'Initiative de Développement des Marchés Inclusifs (GIM) et l'initiative Business Call to Action (BCtA) à l'échelle mondiale, ainsi que l'Initiative Africaine pour des Marchés Inclusifs (AFIM). Cependant, cela n'est pas suffisamment reflété dans les politiques de développement au Burkina Faso. En effet, il n'existe pas de dispositions institutionnelles et réglementaires spécifiques pour la promotion de l'entrepreneuriat inclusif dans ce pays.

Références

Abosedo, A.J. and Onakoya, A.B. (2013) Entrepreneurship, economic development and inclusive growth. *International Journal of Arts and Entrepreneurship*, 1(3), 375–387.

ADB (2016). How Inclusive is Inclusive Business for Women? Examples from Asia and Latin America. Mandaluyong City, Philippines: Asian Development Bank (ADB).

AP/SFD-BF (2016). Rapport d'analyse des performances financières de 2015 des membres de l'AP/SFD-BF. Association Professionnelle des systèmes financiers décentralisés du Burkina Faso (AP/SFD-BF)

CGD (Commission on Growth and Development) (2008). *The Growth Report: Strategies for Sustained Growth and Inclusive Development*. Washington DC: The World Bank Group.

Expertise France (2018). Développer la création de petites entreprises par une meilleure compréhension du secteur de la microfinance au Burkina Faso. Note technique n°1. FAO (2015). *Inclusive Business Models. Guidelines for Improving Linkages Between Producer Groups and Buyers of Agricultural Produce*. Rome: The Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO).

- Dasgupta, P. & Duraiappah, A. (2012). Well-being and wealth. In: C. Scherkenbach (ed.) *Inclusive Wealth Report 2012: Measuring Progress toward Sustainability*. Cambridge, UK: Cambridge University Press, pp. 13–26.
- George, G., McGahan, A. M., & Prabhu, J. (2012). Innovation for Inclusive Growth: Towards a Theoretical Framework and a Research Agenda. *Journal of Management Studies*, 49(4), 661-683.
- Golja, T. & Požega, S. (2012). Inclusive business—what it is all about? Managing inclusive companies. *International Review of Management and Marketing*, 2(1), 22-42.
- Gupta, J., Pouw, N. R. M., & Ros-Tonen M. A. F. (2015). Towards an Elaborated Theory of Inclusive Development. *European Journal of Development Research*, 27, 541–559.
- Hall, J., Matos, S., Sheehan, L., & Silvestre, B. (2012). Entrepreneurship and Innovation at the Base of the Pyramid: A Recipe for Inclusive Growth or Social Exclusion? *Journal of Management Studies*, 49(4), 785–812.
- INSD (2016). Annuaire statistique 2015. Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), Burkina Faso.
- INSD (2017). Les comptes nationaux de 2016. Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), Burkina Faso.
- Karnani, A. (2007). The Mirage of Marketing to the Bottom of the Pyramid: How the Private Sector can Help Alleviate Poverty. *California Management Review*, 49(4), 90–111.
- Likoko, E., & Kini, J. (2017). Inclusive business — a business approach to development. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 24, 84–88.
- London, T. (2009). Making better investments at the base of the pyramid. *Harvard Business Review*, May, 106–13.
- MINEFID (2017). Liste des systèmes financiers décentralisés autorisés par le Ministre de l'Economie et des Finances à exercer l'activité de microfinance. Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement.
- Monitor Group (2011). Promises and Progress: market-based solutions to poverty in Africa Monitor Inclusive Markets. Monitor Group.
- Porter, M. E., & van der Linde, C. (1995). Toward a New Conception of the Environment Competitiveness Relationship. *The Journal of Economic Perspectives*, 9(4), 97–118.
- Prahalad, C. K. (2004). *The fortune at the bottom of the pyramid: Eradicating poverty with profits*. Pearson, 2004, 432 p., ISBN: 978-8-177587-76-0.
- Prahalad, C.K. & Hammond, A. (2002). Serving the World's Poor, Profitably. *Harvard Business Review*, R0209C, pp. 4-11.
- Prahalad, C.K. & Hart, S. L. (2002). The Fortune at the Bottom of the Pyramid. *Strategy+Business*, 26, pp. 1-14.

Pouw, N. R. M. & McGregor, J. A. (2014). *An Economics of Wellbeing. How Would Economics Look Like if It Were Focussed on Human Wellbeing?* IDS Working Paper 436. Brighton, UK: Institute of Development Studies, Sussex University.

Schumpeter, J. (1934). *The Theory of Economic Development*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Seelos, C. & Mair, J. (2007). Profitable Business Models and Market Creation in the Context of Deep Poverty: A Strategic View. *Academy of Management Perspectives*, 21(4), 49–63.

Sen, A.K. (1999). *Development as Freedom*. Oxford: Oxford University Press.

The Practioner Hub for Inclusive Business (2017). Interviews with BCtA businesses : l'occitane en provence. <http://www.inclusivebusinesshub.org/interviews-with-bcta-businesses-l-occitane-de-provence/> visité le 13/10/2017.

UNDP (2010). *The MDGs: Everyone's Business-How inclusive business models contribute to development and who supports them*. New York: The Growing Inclusive Markets Initiative, United Nations Development Programme (UNDP).

UNDP (2008). *Creating Value for All: Strategies for Doing Business with the Poor*. New York: The Growing Inclusive Markets Initiative, United Nations Development Programme (UNDP).

Yunus, M., Moingeon, B., & Lehmann-Ortega, L. (2010). Building Social Business Models: Lessons from the Grameen Experience. *Long Range Planning*, 43(2-3), 308–325.